

2008/463 - MISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT – 157, RUE BATAILLE - 69008 LYON – OPERATION N° 08 005 002 – MONTANT DE L'OPERATION : 597 000 € TTC □ MODIFICATION DE MARCHE - LOT 9 □ (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2006/7033 du 16 octobre 2006 et n° 2007/7750 du 14 mai 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 597 000 € TTC.

Par délibération n° 2008/8719 du 14 janvier 2008, vous avez autorisé M. le Maire à signer le marché visé en objet.

Lorsque le besoin a été exprimé pour l'achat du lave-vaisselle en 2006, il n'existait pas d'autre choix qu'un appareil à chargement par le dessus. Depuis, les fournisseurs produisent dans la même gamme de lave-vaisselle des appareils à avancement automatique et le chargement est simplifié ce qui offre l'opportunité de réduire les manipulations pour le personnel des écoles. Il vous est donc proposé d'acquérir un lave-vaisselle de nouvelle génération. Ce choix s'accompagne d'une modification des tables d'entrée et de sortie et d'une acquisition d'un adoucisseur d'eau pour augmenter l'efficacité du lavage.

Le montant du marché est modifié comme suit :

| Marché | Lot | Titulaire | Montant Initial du Marché HT | Avenant antérieur HT | Présent avenant HT | Nouveau Montant HT | % |
|--------|-----|-----------|------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|-------|
| 278027 | 9 | CUNY | 43 760,00 | 2 645,00 | 3 432,00 | 49 837,00 | 13,89 |

Le projet d'avenant précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé ».

Vu les délibérations n° 2006/7033 du 16 octobre 2006, n° 2007/7750 du 14 mai 2007 et n° 2008/8719 du 14 janvier 2008 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} juillet 2008 ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

1. La modification du marché de travaux n° 278027, relative à la mise aux normes du restaurant scolaire du Groupe scolaire Edouard Herriot sis 157, rue Bataille à Lyon 8^e, est ainsi approuvée :

| Marché | Lot | Titulaire | Montant Initial du Marché HT | Avenant antérieur HT | Présent avenant HT | Nouveau Montant HT | % |
|--------|-----|-----------|------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|-------|
| 278027 | 9 | CUNY | 43 760,00 | 2 645,00 | 3 432,00 | 49 837,00 | 13,89 |

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon – AP 2006-7, programme 6, nature 2313, fonction 251, opération n° 08 005 002.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY